

Leur nombre doit donc être réduit de façon égale de chaque côté et les mêmes limites doivent être fixées pour les deux camps. De même, nous proposerons que soit limitée la quantité de ces armements qui peut être stockée par un pays, quel qu'il soit, sur son propre territoire ou ailleurs. Aucun pays ne doit être en mesure de dominer l'Europe par la force des armes.

L'une des tâches d'une importance critique que devront mener à bien les négociateurs sera de s'entendre sur des mesures de vérification efficaces. L'acceptation de telles mesures de vérification comme élément essentiel du processus de contrôle des armements et de désarmement a été officiellement reconnue dans des résolutions adoptées à l'unanimité à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La vérification du contrôle des armements présente des caractéristiques particulières. Ce n'est pas l'équivalent d'un contrôle unilatéral exercé par des moyens nationaux. Il ne s'agit pas non plus de l'observation de mesures unilatérales dans des conditions établies par un ou plusieurs pays sans qu'il y ait eu des négociations au préalable. Des mesures de vérification véritables doivent être le fruit de négociations. Elles doivent convenir et être également applicables à tous les signataires d'un accord. L'on possède encore peu d'expérience de la négociation et de l'application de telles mesures. Toutefois, sur le plan bilatéral, l'accord sur les Forces nucléaires de portée intermédiaire nous ouvre la voie, et, sur le plan multilatéral, la mise en oeuvre de mesures de confiance et de sécurité en vertu de l'Accord de Stockholm permet d'acquérir une expérience des plus utiles.

Ici à Vienne, les négociateurs devront faire fond sur l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des rapports bilatéraux et multilatéraux entre États pour s'entendre sur des mesures de vérification efficaces qui offrent la certitude que tous se conformeront aux engagements qui auront été pris. Il ne suffira pas d'en arriver à une entente sur des mesures de réduction des armements et de chercher ensuite à élaborer des dispositions en fait de vérification. Il faudra examiner de près les conséquences, pour ce qui est de la vérification, de toutes les propositions faisant l'objet des négociations afin de s'assurer qu'il sera possible de vérifier si les accords conclus sont respectés.

Pour que les mesures de vérification convenues produisent les résultats voulus, il sera nécessaire de faire appel à diverses techniques. Il faudra probablement recourir au contrôle sur place, à la surveillance à partir de l'espace et

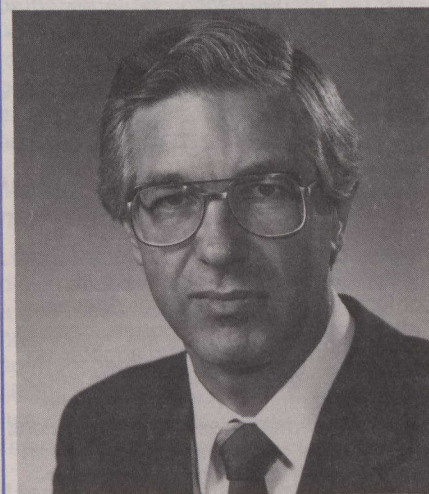
d'aéronefs et aux inspections faites à l'improviste. Cela nous a donc grandement encouragés lorsque M. Shevardnadze a déclaré que l'URSS est prête à considérer et à accepter toute mesure de vérification proposée au cours des négociations si l'autre camp est prêt à faire de même.

Au Canada, nous consacrerons des ressources considérables à cet aspect des négociations; dans le passé, nous avons fait part des résultats de nos recherches à la communauté internationale. Nous espérons que d'autres pays déploieront des efforts semblables aux nôtres. Dans les deux séries de négociations, le Canada cherchera à trouver des moyens permettant de vérifier si l'on se conforme à tout accord que l'on aura conclu.

Nous sommes d'avis que le Canada et ses alliés présenteront des propositions réalistes. Celles-ci appelleront non seulement la modification du dispositif des forces classiques, mais aussi de la conception que nous avons des modalités grâce auxquelles la paix et la sécurité pourront le mieux être préservées et renforcées, en Europe. Il faudra plus que jamais être déterminés à dissiper une bonne part du mystère qui entoure communément les opérations militaires. Pourtant, les changements que nous proposons sont possibles et réalisables. Ils font intervenir des mécanismes raisonnables, de nature à renforcer la confiance et à réduire les risques d'erreurs de calcul. Le moment est venu de passer aux actes : nos négociateurs ont à présent la difficile tâche de faire entendre les mesures proposées qui, comme vient de le dire le ministre des Affaires étrangères de la Pologne, renforceront la sécurité mondiale.

À l'heure actuelle, les relations Est-Ouest inspirent un optimisme grandissant. On a le sentiment que, pour une des rares fois dans l'histoire, le moment, combien spécial, est venu où des pays pourront tenter de dénouer les problèmes jusque-là insolubles, à force de volonté et d'ingéniosité politiques. Ne ratons surtout pas la chance qui nous est donnée de racheter les affrontements de ce siècle, reconnus comme les plus destructeurs et les plus sanglants de toute l'histoire mondiale. Mettons donc à contribution toutes nos énergies et toutes les ressources dont nous disposons afin de jeter les bases d'une structure qui garantira une sécurité réelle et stable en Europe et en Amérique du Nord au siècle prochain — en ma qualité de Ministre du gouvernement de mon pays et en tant que personne et mère qui se préoccupe de ces questions, je crois que telle est, tout au moins, la dette que nous avons envers nos ancêtres et envers les générations futures. ■

Nomination diplomatique



M. David Peel, ambassadeur du Canada aux Négociations sur les forces conventionnelles en Europe, à Vienne.

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, annonce la nomination diplomatique suivante :

Monsieur David Peel de Truro (Nouvelle-Écosse) est nommé Ambassadeur à la négociation sur les forces armées conventionnelles en Europe et aux Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité.

Monsieur Peel (B.A., 1954, licence en droit, Université de Dalhousie, 1957; doctorat en droit international public, Université de Paris, 1959) est entré au ministère des Affaires extérieures en 1959. Il a servi à l'étranger à titre de Deuxième secrétaire à Ankara de 1961 à 1963; de Deuxième secrétaire à Madrid de 1963 à 1966; de Premier secrétaire à Prague de 1966 à 1968; de Conseiller à Moscou de 1972 à 1974; et comme Ambassadeur à Prague de 1981 à 1984. À Ottawa, il a été Secrétaire du Comité des visites, Direction de l'Europe de l'Est de 1968 à 1972; adjoint du Président au groupe de l'analyse de la politique de 1974 à 1975; Directeur adjoint, Consultation juridique de 1975 à 1977; Directeur, Investissement industriel et politique de la concurrence de 1977 à 1981; Directeur général du renseignement économique, 1984 à 1985. Il a été Directeur général de la sécurité internationale et du contrôle des armements de 1985 à 1988, et est depuis Conseiller, Contrôle des armements conventionnels. Il est marié à Diana Roberts et ils ont deux enfants. ■